

Conditions générales de réservation – Agent de voyages

Relais & Châteaux Entreprise (« **RCE** »), société par actions simplifiée au capital social de 1.024.515 Euros, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 402 003 404, dont le siège social est situé 58-60 rue de Prony à 75017 Paris.

RCE exerce l'activité d'agent de voyages et respecte la réglementation applicable à son activité, elle est immatriculée au Registre des opérateurs de Voyage et de Séjours sous le numéro IM07510112 auprès d'Atout France – 79-81, rue de Clichy – 75009 Paris, ayant pour garant APST – 15 avenue Carnot, 75017 Paris Cedex, France et pour assureur HISCOX – 12 quai des queyries CS 41177 33072 Bordeaux.

Téléphone : +33 1.76.49.39.39.

E-mail : reservation@relaischateaux.com.

Site : <http://www.relaischateaux.com/>.

L'hébergement du Site est assuré par la société PROSODIE, société par actions simplifiées immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 411 393 218, dont le siège social est situé 150 rue Gallieni à Boulogne (92100).

Le Directeur de la publication est Monsieur Philippe GOMBERT, Président de Relais & Châteaux Entreprise.

L'Agence qui crée un Compte « agence de voyages », procède à l'édition de devis, et à des Réservations, déclare :

- (i) exercer l'activité d'agent de voyages et respecter les réglementations nationales et internationales applicables à son activité, notamment et non exclusivement posséder un numéro IATA (International Air Transport Association) ou TIDS (Travel Industry Designator Service) ou un numéro national l'autorisant à exercer l'activité d'agent de voyages ;**
- (ii) être couverte par une police d'assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité d'agence de voyage ;**
- (iii) garantir RCE contre toute action de tiers à la Réservation, notamment et non exclusivement les clients de l'Agence.**

Les Offres présentées sur le portail réservé aux Agences ne s'adressent qu'à des professionnels exerçant l'activité d'agent de voyages.

1. INTERPRETATION

1.1 DEFINITIONS

Les termes et expressions identifiés par une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée soit lors de leur première utilisation soit dans la définition ci-après :

Agence(s) ou Agent(s) : Toute personne morale, représentée par son représentant légal ou toute autre personne habilitée (employé), titulaire d'un Compte « agence de voyages » sur le Site et qui procède à des Réservations ou à l'édition de devis

Association Relais & Châteaux : association loi de 1901 dont le siège social est situé 58-60, rue de Prony, 75017 Paris, Représentée par Monsieur Philippe Gombert, en sa qualité de Président, regroupe plus de 500 hôtels et/ou restaurants dans le monde, exploités par des personnes physiques ou morales indépendantes membres de l'Association. L'Association Relais & Châteaux® fournit à ses membres tout un ensemble de prestations et de services notamment par l'intermédiaire de sa filiale RCE.

Centrale de Réservation : désigne le centre de réservations accessible par le Site ou par Téléphone afin de permettre aux Agences d'effectuer des Réservations auprès des Etablissement hôteliers membres de l'Association Relais & Châteaux®.

Compte « agence de voyages » : désigne l'espace personnel dédié à l'Agence dans lequel sont enregistrées les informations relatives à l'Agence et à ses Réservations, ses devis, les offres partenaires, ses favoris. Dans le cadre de la création de son compte l'Agence prend connaissance des présentes CGR et déclare les accepter.

Conditions Générales de Réservation : désignent les présentes Conditions Générales de Réservations ou CGR.

Espace Commentaire Libre : désigne l'espace sur le Site permettant à l'Agent lors de la Réservation, de communiquer à l'Etablissement Hôtelier toute information particulière liée au séjour de son client (ex. préférence pour une chambre fumeur, fourniture d'un lit enfant, allergies alimentaires, etc.).

Etablissement(s) hôtelier(s) :	désigne un établissement membre de l'Association Relais & Châteaux® dont les Offres sont diffusées sur le Site ou par Téléphone.
Offre(s) :	désigne l'offre faite par l'Etablissement Hôtelier à l'Agence de fournir les Prestations aux termes et conditions définis par l'Etablissement Hôtelier et figurant sur le Site.
Prestation(s) :	désigne les prestations d'hôtellerie, de restauration ainsi que les prestations complémentaires proposées au moment de la Réservation (comportant notamment et non limitativement des soins, transfert en bateau, bouquet de fleurs, etc.) fournies par les Etablissements Hôteliers membres de l'Association Relais & Châteaux®.
Réservation(s) :	désigne l'acceptation de l'Offre par l'Agence aux termes et conditions de l'Etablissement Hôtelier lors du processus de réservation sur le Site et par Téléphone.
Service(s) :	désigne le ou les service(s) fourni(s) par RCE à l'Agence tel(s) que défini(s) à l'Article 2.1.
Site :	désigne le portail spécifique dédié aux Agences sur le site internet de RCE www.relaischateaux.com accessible depuis l'espace « se connecter » et sur lequel sont diffusées les Offres ouvertes à Réservation(s) aux Agences.
Téléphone :	désigne le moyen par lequel les Réservations sont passées auprès de RCE. Dans cette hypothèse, les Conditions Générales de Réservation sont disponibles en ligne sur le Site.

1.2 PORTEE DES CGR

La fourniture du Service à l'Agence par RCE est régie par les présentes CGR lesquelles constituent l'intégralité du contrat entre les parties relativement à son objet.

A tout moment, l'Agence peut accéder aux présentes CGR à l'adresse suivante https://static.relaischateaux.com/neo/legal/cgs_travel-agent_fr.pdf notamment en cas de Réservation par Téléphone et, est invitée à les télécharger et/ou les imprimer et les conserver sur un support durable. Les CGR sont adressées par voie postale, e-mail ou télécopie à toute Agence qui en fait la demande.

Les CGR sont, par ailleurs, portées à la connaissance de l'Agence lors de la création de son Compte « agence de voyages » et lui sont rappelées avant la finalisation de chaque Réservation.

Les CGR applicables sont celles en vigueur à la date de finalisation de la Réservation.

Lors de la création de son Compte « agence de voyages », en cochant la case d'acceptation des présentes CGR, l'Agence déclare reconnaître avoir pris connaissance de l'ensemble des CGR et en accepter l'intégralité des termes sans réserve.

Par ailleurs, lors d'une Réservation sur le Site, en cochant la case d'acceptation des présentes CGR, l'Agence rappelle avoir déclaré prendre connaissance de l'ensemble des CGR et en accepter l'intégralité des termes sans réserve.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de RCE, prévaloir sur les CGR. Toute condition contraire opposée par l'Agence sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à RCE et ce, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance.

Le fait que RCE ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGR ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites CGR.

2. OBJET DES CGR

2.1 CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGR ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels RCE, en tant qu'intermédiaire entre les Etablissement Hôteliers et l'Agence fournit le Service et plus précisément :

- diffuse les Offres des Etablissements Hôteliers ;
- reçoit les Réservations des Agences ;
- transmet après Réservation, au nom et pour le compte des Agences à l'Etablissement Hôtelier, toutes les informations nécessaires à la Réservation telles que renseignées en ligne ;
- transmet également, au nom et pour le compte de l'Etablissement Hôtelier à l'Agence, par courrier électronique, la confirmation de Réservation reprenant les principales caractéristiques et conditions de celles-ci, les informations relatives à la Prestation.

Il est ici précisé que l'adresse de courrier électronique utilisée pour l'envoi de la confirmation de Réservation à l'Agence est celle associée à son numéro IATA et non celle renseignée lors de la création de son Compte « agence de voyage ».

En conséquence de ce qui précède et dans tous les cas, il relève de la responsabilité de l'Agence qui ne reçoit pas de confirmation de Réservation écrite automatique de contacter RCE pour obtenir cette confirmation de Réservation.

2.2 QUALITE DE RCE

Dans le cadre du Service, RCE agit en qualité d'intermédiaire entre l'Agence et l'Etablissement Hôtelier. Elle n'intervient, en aucun cas, en qualité de fournisseur des Prestations proposées sur le Site et par Téléphone, lesquelles sont fournies uniquement par chacun des Etablissements Hôteliers dans les termes et conditions convenus entre ces derniers et l'Agence. L'Agence devient ainsi, juridiquement, le cocontractant de l'Etablissement Hôtelier.

2.3 FORMATION ET ENTREE EN VIGUEUR DES CGR

2.3.1 FORMATION

La validation de la Réservation par l'Agence emporte de plein droit acceptation des CGR dont elle est informée.

L'Agence est d'ores et déjà informée que les Réservations seront exécutées par les Etablissements hôteliers et sont soumises aux termes et conditions particulières de vente propres à chacun des Etablissements Hôteliers, lesquelles sont précisées sur le Site. Il est ici précisé qu'en aucun cas, RCE n'intervient dans la rédaction et la détermination des contenus de ces termes et conditions particulières.

2.3.2 ENTREE EN VIGUEUR

Les CGR sont applicables au Service à compter de leur acceptation par l'Agence lors de chaque Réservation et ce, jusqu'au terme de sa relation contractuelle avec l'Etablissement Hôtelier pour la Prestation.

3. TERMES ET CONDITIONS DE RESERVATION

3.1 GENERALITES

Les termes et conditions des Prestations sont convenus en ligne lors du processus de Réservation et figurent dans la confirmation de Réservation adressée par courrier électronique à l'Agence.

En finalisant la Réservation, l'Agence reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions de Réservation, définis exclusivement par chaque Etablissement Hôtelier. Ces conditions particulières imposées par chacun des Etablissements Hôteliers sont indiquées dans la politique d'annulation et de garantie établie par ces derniers. Il est précisé que les conditions particulières sont attachées à un tarif et un type de chambre et peuvent varier d'un Etablissement Hôtelier à l'autre, voire au sein d'un même Etablissement Hôtelier.

En fonction des stipulations figurant dans l'Offre, la Réservation faite par l'Agence peut prendre la forme d'une Réservation annulable avec ou sans frais ou d'une Réservation ferme qui engage définitivement l'Agence pour le montant de la Prestation.

Certaines conditions particulières des Etablissements Hôtelières exigent un paiement intégral en une fois, non remboursable, non annulable, non modifiable et non cessible. En conséquence, la carte bancaire choisie pour procéder au paiement sera débitée du montant total de la Réservation. Le prix de la Réservation débité n'est pas reportable sur une Réservation future en cas de non présentation de l'Agence au sein de l'Etablissement Hôtelière chez lequel ce dernier a effectué la Réservation.

3.2 CONDITIONS PARTICULIERES

3.2.1 NOMBRE DE NUIT MINIMUM

Certains Etablissements Hôtelières imposent une durée minimale de séjour pour procéder à une Réservation. Le cas échéant, ce minimum requis est indiqué sur la page de l'Etablissement Hôtelière lors du choix des dates de séjour ou communiqué à l'Agence par Téléphone.

3.2.2 ESPACE COMMENTAIRE LIBRE

(i) Traitement des commentaires libres

Avant de finaliser la Réservation, un Espace de Commentaires Libres est proposé à l'Agence qui souhaite communiquer certaines informations à l'Etablissement hôtelier.

RCE ne collecte pas volontairement d'informations sensibles (*telles que par exemple sans limitation, la race, l'ethnie, les opinions politiques, croyances religieuses et philosophiques, l'appartenance à un syndicat, les détails de santé ou d'orientation sexuelle*). Si de telles informations devaient être volontairement saisies par l'Agence dans l'Espace Commentaires Libres, elles feront l'objet d'un traitement comme n'importe quelle autre donnée afin de traiter la Réservation de l'Agence. RCE décline toute responsabilité résultant des commentaires qui pourraient être inscrits par l'Agence dans l'Espace Commentaires Libres, ce que l'Agence reconnaît et accepte en acceptant les CGR.

(ii) Un commentaire ne peut pas être une condition essentielle du contrat

L'Espace Commentaires Libres ne peut contenir aucune condition essentielle du contrat liant le client de l'Agence à l'Etablissement Hôtelière.

L'Espace Commentaires Libres est mis à la disposition de l'Agence afin de transmettre certaines informations à l'Etablissement Hôtelière.

En aucun cas un commentaire inscrit par l'Agence dans l'Espace Commentaires Libres ne peut être érigé en condition essentielle du contrat et ce commentaire ne pourra être opposé ni à RCE ni à l'Etablissement Hôtelière, lequel s'efforcera de prendre en compte le commentaire. Si l'Agence souhaite ajouter une condition essentielle au contrat conclu avec l'Etablissement Hôtelière, elle est tenue de s'adresser directement à l'Etablissement Hôtelière, lequel s'efforcera de prendre en compte le commentaire. En conséquence, en l'absence de réponse de l'Etablissement Hôtelière, il devra être considéré que l'Etablissement Hôtelière n'a pas pu traiter le commentaire inscrit dans l'Espace Commentaires Libres.

3.2.3 TAUX DE CHANGE

Lors de la Réservation sur le Site, l'Agence est libre d'afficher les prix dans une devise différente de la devise locale de l'Etablissement Hôtelier. Dans ce cas, le montant à payer doit l'être en devise locale et la confirmation de Réservation comportera le montant dans cette même devise.

Le prix dans la devise locale est figé sur la confirmation de Réservation.

En revanche, au moment de la confirmation de Réservation, le cours de la monnaie locale n'est pas figé. Cela implique que, le cours de la monnaie locale applicable au prix de la Réservation est celui pratiqué lors du débit de la carte bancaire par l'Etablissement Hôtelier. Le paiement de la Réservation est donc soumis aux fluctuations de change. Des frais et/ou commissions complémentaires sont susceptibles d'être exigibles du fait de cette fluctuation de change. Ces frais et/ou commissions ne relèvent pas de RCE et demeurent à l'entière charge de l'Agence, laquelle doit s'informer sur ses aspects au niveau local.

En cas de remboursement du prix de la Réservation, le taux de change applicable sera celui du jour du remboursement et, par conséquent, peut différer du taux de change appliqué lors du paiement initial. Le cas échéant, la différence due à la fluctuation ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Agence qui en supportera, seule, l'entière charge.

Dans le cas du paiement par carte bancaire, le montant des taxes et taux de change peuvent varier au cours de la période qui s'écoule entre la Réservation et le séjour effectif. Des frais et/ou commissions de change pour le paiement en devise étrangère pourraient être appliqués par l'émetteur de la carte de paiement renseignée lors de la Réservation, le porteur de la carte de paiement en supportera, seul, la charge, lequel devra s'informer sur ces aspects.

3.3 CONDITIONS DE PAIEMENT

RCE fournit le Service au nom et pour le compte de l'Etablissement Hôtelier. En conséquence, RCE ne reçoit pas le paiement de la Réservation lequel est perçu directement par l'Etablissement Hôtelier.

Dès lors, l'Agence ne pourra obtenir de RCE, à quelque titre que ce soit, le remboursement du montant de la Réservation et devra exercer directement tous droits dont elle disposerait à ce titre, auprès de l'Etablissement Hôtelier.

4. RESPONSABILITES

4.1 RESPONSABILITE DE RCE DANS L'EXECUTION DE LA RESERVATION

RCE agit en qualité d'intermédiaire entre l'Agence et l'Etablissement Hôtelier pour la Réservation des Prestations.

RCE est une Centrale de Réservation, dès lors, les dispositions de l'article L. 211-1 du Code du tourisme français relatives au forfait touristique ne sont pas applicables à la relation entre RCE et l'Agence.

RCE ne peut voir sa responsabilité engagée vis-à-vis de l'Agence qu'en cas de manquement dans son rôle d'intermédiaire, à savoir dans la diffusion des Offres et la transmission des Réservations aux Etablissements Hôteliers.

La responsabilité de RCE à l'égard de l'Agence ne peut être engagée en cas de manquement de l'Etablissement Hôtelier dans le cadre de l'exécution de la ou des Prestation(s) et notamment en cas de :

- inexécution par l'Etablissement Hôtelier de ses obligations et notamment celle qui découlent des Prestations objets de la Réservation notamment, et non exclusivement, en cas de disparition de l'Etablissement Hôtelier pour cause de faillite, de destruction totale ou partielle ne lui permettant plus d'exécuter ses obligations (*à la suite de dégâts, incendie, etc.*) ;
- caractère erroné des informations fournies par les Etablissements Hôteliers concernant les Prestations qu'ils proposent et publiées sur le Site ou communiquées par Téléphone (*notamment et non limitativement, la description des Prestations, les disponibilités, les conditions d'annulation, les photographies, les prix, etc.*) ;
- défaut de qualité des Prestations fournies par les Etablissements Hôteliers à l'Agence ;
- dommage, de quelque nature qu'il soit, subi par l'Agence dans le cadre de l'exécution d'une Prestation.

Les Etablissements Hôteliers assument l'entière et l'exclusive responsabilité délictuelle ou contractuelle vis-à-vis de l'Agence. En cas de défaillance d'un Etablissement Hôtelier dans l'exécution de sa Prestation, seul l'Etablissement Hôtelier défaillant pourra faire l'objet d'une action en responsabilité intentée par l'Agence ou les clients de l'Agence.

4.2 RESPONSABILITE DE L'AGENCE

Le Service proposé à l'Agence sur le Site ainsi que les présentes CGR ne régissent pas la relation entre l'Agence et son client. En conséquence, l'Agence est seule responsable et assumera toute responsabilité liée au non-respect des réglementations en vigueur dans sa relation avec son client.

L'Agence est responsable de toutes les informations qu'elle communique à RCE. Notamment et non limitativement, toutes les informations relatives à la société pour le compte de laquelle elle conclue des Réservations ainsi que toute information relative à ses clients.

L'Agence garantit RCE contre toute réclamation de tiers au contrat, et notamment de ses clients, résultant notamment et non limitativement de la communication d'informations personnelles ou bancaires ou de non-respect des réglementations en vigueur dans sa relation avec son client.

5. UTILISATION DU COMPTE PERSONNEL PAR L'AGENCE

L'Agence est responsable de l'utilisation, de l'affectation et de la conservation des codes d'accès lui permettant d'accéder à son Compte Personnel. L'Agence fait son affaire personnelle des risques, notamment financiers, liés à leur divulgation ou à leur mauvaise utilisation. L'Agence doit en conséquence et dans son propre intérêt, prendre toutes les mesures qu'elle estimerait nécessaires à leur sécurité et à leur plus stricte confidentialité. La responsabilité de RCE ne pourra être engagée en cas d'usage frauduleux ou abusif du Service, dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des codes d'accès.

L'Agence garantit RCE contre toute réclamation émanant d'un tiers du fait d'un quelconque dommage consécutif à la perte, au vol ou à l'utilisation non autorisée des codes d'accès.

L'Agence est responsable de l'utilisation qui est faite de l'adresse e-mail communiquée à RCE ainsi que de celle associée à son code IATA ou TIDS. RCE adressera toute information due au titre du Service à cette adresse e-mail, à l'exception des confirmations de Réservation qui seront adressées à l'adresse e-mail associée au code IATA ou TIDS de l'Agence. Il appartient en conséquence à l'Agence, de vérifier régulièrement l'adresse e-mail indiquée dans le Compte Personnel ainsi que celle connue par le code IATA ou TIDS.

En cas de modification de l'une de ces adresses e-mail, l'Agence doit procéder elle-même à cette modification dans son Compte Personnel ou dans le système IATA ou TIDS.

6. FORCE MAJEURE

Constitue un cas de Force majeure, un événement (i) imprévisible à la date des présente CGR et lors de la conclusion de la Réservation, (ii) irrésistible lors de l'exécution de la Prestation et (iii) qui trouve son origine dans une cause autre que le propre fait de la partie qui invoque l'existence d'un cas de Force Majeure. Sont notamment réputés réunir ces conditions les événements suivant : une rupture nationale d'approvisionnement en énergie, une rupture des services de télécommunication, les attaques par déni de service, etc.

La survenance d'un événement constitutif de Force Majeure excuse le débiteur des obligations dont l'exécution est affectée par un tel événement, de l'inexécution desdites obligations mais de celles-ci seulement, lesquelles sont suspendues de plein droit, jusqu'à ce que les effets de l'événement de Force Majeure aient disparus. L'ensemble des autres obligations contractuelles continuent de s'exécuter conformément au contrat.

7. PROTECTION DES DONNEES

RCE en tant que responsable de traitement met en œuvre des traitements de données personnelles ayant pour finalités principales :

- de diffuser les Offres des Etablissements Hôteliers ;
- assurer la gestion et le suivi des réservations du Client ;
- Gestion et le suivi du programme de fidélisation ;
- Analyse de la satisfaction et enquêtes ;
- Amélioration et la personnalisation de ses services ;
- Gestion et suivi de la relation client ;
- Gestion de l'inscription à la newsletter ;

- Profilage, segmentation ;
- Amélioration de la connaissance clients ;
- Sélection et la prospection ;
- Elaboration de statistiques commerciales ;
- Gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Gestion des impayés et du contentieux ;
- Pilotage statistiques et reporting ;

Les données marquées d'un astérisque sur les formulaires de collecte sont obligatoires. Dans le cas où ces champs ne seraient pas remplis, la gestion des réservations faites par l'Agence, le traitement de ses demandes seront plus difficiles à gérer voire impossibles.

Ces données sont destinées à RCE, responsable de traitement, à ses services habilités ainsi que ceux de l'association Relais et Châteaux, à ses filiales, aux Etablissements Hôtelières membres de l'Association Relais & Châteaux auprès de qui l'Agence réserve ainsi qu'aux éventuels sous-traitants de RCE et partenaires.

L'Agence reconnaît avoir été informé et accepte que les données à caractère personnel le concernant soient communiquées à des destinataires, situés dans des pays tiers non membres de l'Union Européenne, ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat à savoir :

En ce qui concerne les flux à destination de Sabre, sous-traitant de RCE, vers les Etats-Unis. Ces flux ont pour finalité d'assurer l'hébergement, la sécurité, l'assistance et la maintenance de la plateforme de réservation. Les catégories de données suivantes sont concernées identification, vie personnelle, informations financières et économique données de connexion ;

En ce qui concerne les flux à destination des Etablissements Relais & Châteaux : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Barbade, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Equateur, Etats Unis d'Amérique, Fidji, Guatemala, Inde, Japon, Kenya, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tanzanie, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Zambie, Taiwan, Hong-Kong.

Ces flux ont pour finalité par les établissements Relais & Châteaux la Gestion et le suivi des réservations et services associés, amélioration personnalisation de l'accueil clients par une meilleure connaissance de leurs préférences et leurs attentes, gestion et suivi, relation et animation commerciale fidélisée ou non, segmentation prospection commerciale reporting et statistiques. Les catégories de données suivantes sont concernées identification, vie professionnelle, vie personnelle, données de localisation, données sensibles.

Les transferts de données à destination des Etats-Unis sont encadrés par une convention de flux transfrontières établie conformément aux clauses contractuelles types de responsables à sous-traitants actuellement en vigueur, établies conformément aux clauses contractuelles types émises par la Commission Européenne

Les transferts de données à destination des établissements Relais & Châteaux des pays en-dehors de l'Union Européenne sont encadrés par des conventions de flux transfrontières établies conformément aux clauses contractuelles types de responsables à responsables

actuellement en vigueur, établies conformément aux clauses contractuelles types émises par la Commission Européenne.

Des transferts des catégories suivantes de données : identification, vie personnelle, informations financières et économique données de connexion, ont également lieu vers l'Uruguay, pays disposant d'une protection adéquate à des fins de maintenance et de support.

Toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement des données la concernant, ainsi que d'un droit d'opposition notamment à la prospection commerciale.

Par ailleurs, elle dispose d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à tiers qui sera désigné par Décret.

La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice des droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse cil@relaischateaux.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : Relais & Châteaux Entreprise (RCE), CIL, 58-60 rue de Prony, 75017 Paris (France), accompagné d'un titre d'identité signé.

8. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

De convention expresse, le présent contrat est régi par la loi française. Si l'une quelconque de ses dispositions est déclarée illégale, nulle et non applicable, cette déclaration n'affectera en rien la validité et le caractère exécutoire des autres stipulations contractuelles.

Si les présentes CGR sont traduites et en cas de conflit entre la version française et les versions traduites, la version française fera foi.

Tous les litiges et/ou actions auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront soumis de convention expresse à la juridiction exclusive du Tribunal des tribunaux de Paris, et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures d'urgences, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs.